

**ARRETE N° 335 du 05 mars 2024**

**DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES**



**ARRETE DE CIRCULATION – TRAVAUX TERRASSE DU P'TIT DOURBIEN  
RUE DU PLATEAU - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la demande de M. Christophe DERVIEUX gérant du P'tit Dourbien de faire installer une palissade sur l'arrière-cour de l'établissement par les services municipaux, rue du Plateau, commune de DOURBIES

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :**

La circulation sur la rue du Plateau sera interdite du 11 au 15 mars 2024 inclus pour des travaux de pose d'une palissade.

**ARTICLE 2 :**

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 05 mars 2024

Le Maire

Irène LEBEAU



AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie